

## LES CONGRÈS OUVRIERS

-----

### LE CONGRÈS OUVRIER DE SAINT ETIENNE - - DU 25 AU 30 SEPTEMBRE 1882 -

-----

Nous n'avons pas cru devoir parler du Congrès régional de la Fédération du Centre, tenu dans la salle Oberkampf (2ème Congrès régional) en juin 1881. Ce Congrès s'occupa uniquement de la constitution de la société après la révolution.

Au surplus nous nous contenterons de citer l'appréciation de M. Lavy dans le *Prolétaire* du 11 juin 1881:

« *Le Congrès ouvrier du Centre a clos ses séances. Notre publicité hebdomadaire et notre format ne nous ont pas permis d'insérer un compte rendu même très sommaire.*

*Nous le déclarons immédiatement: le deuxième Congrès du Centre a été inférieur à toutes les réunions ouvrières précédentes.*

*Les théoriciens, jamais à court lorsqu'il s'agit d'édifier les châteaux de cartes de leurs rêves et de leurs illusions, avaient imaginé de convier le prolétariat du Centre à examiner quelle serait l'organisation sociale le lendemain de la révolution.*

*Depuis Fourier, on avait un peu perdu l'habitude de construire ainsi de toutes pièces, quelques siècles d'avance, la société future. Voudrait-on nous ramener à ces fantaisies d'une imagination mal pondérée?»*

A. LAVY.

#### **La rupture définitive:**

Tout fut organisé pour que M. Guesde ne trouvât en face de lui, à Saint-Etienne, que des accusateurs. Le mode de votation fut changé, il fut décidé qu'on voterait par groupe représenté au lieu de voter par délégué, comme l'usage s'en était établi dans les Congrès précédents, et on fit «une chasse écœurante aux mandats».

Lorsqu'un Congrès doit se tenir, il se trouve quantité de syndicats, ou de cercles d'études qui, n'ayant pas assez d'argent en caisse pour envoyer un délégué, sont heureux de rencontrer un mandataire de bonne volonté qui se chargera de porter leurs doléances et leurs propositions. On voit certains de ces mandataires qui ont dix, quinze, vingt délégations et disposent ainsi de dix, quinze ou vingt voix. Lorsque les partis se disputent la prédominance d'un Congrès, chaque syndicat, chaque cercle, reçoit des invitations à confier sa délégation. C'est ce qui fut fait par le parti de M. Brousse lors du Congrès de Saint-Etienne. Comme M. Brousse était à la tête du Parti, qu'il dirigeait le Comité national, ses moyens d'action étaient extrêmement puissants, tandis que les guesdistes n'avaient de relations qu'avec quelques villes de province.

L'issue du Congrès ne devait donc pas être douteuse, et M. Guesde put s'en apercevoir dès les premières séances, lorsqu'on rejeta la proposition très sensée qu'il avait émise d'accorder «*même temps de parole, dans la même séance, aux deux parties en présence*».

On ne voulut pas admettre non plus que, dans l'examen du conflit pendant entre l'*Union fédérative* et le *Comité national* d'une part et la *Fédération du Centre* d'autre part, les membres du Comité et de ces deux fédérations fussent récusés, comme juges et parties.

Voyant cette mauvaise volonté et ne pouvant plus s'illusionner sur le sens du débat, M. Jules Guesde se retira. Quatre-vingt-deux délégués restèrent (1), six firent des réserves, vingt-trois suivirent M. Guesde dans sa retraite.

La rupture était définitive.

Le départ des guesdistes fut saluée par la verve ironique de M. Clovis Hugues, délégué des chaisiers de Marseille, qui s'écria:

*Ils feront un parti. Un parti de flétris, allons donc! On ne fait pas un parti sérieux avec des gens menés par un Torquemarfa en lorgnon, avec des gens indignes. Ils sont Bazile de nom et Bazile par leurs actes; mais dévoilés, effrayés, par la lumière qui allait se faire sur eux, sur leurs actes, ils se sont sauvés, ils ont quitté Saint-Etienne. Ils sont maintenant vingt-quatre qui se croient le parti ouvrier socialiste français. C'est grotesque!*

### **L'acte d'accusation:**

Eux partis, on donna lecture de l'acte d'accusation qui était dressé contre eux. Cet acte relatait les origines de la discussion qui avait éclaté entre les deux fractions du Parti.

C'était d'abord une question de personnalités.

M. Massard écrivait au *Citoyen*, M. Fournière au *Prolétaire* et parfois la polémique les entraînait à des violences de langage ou de geste.

L'assemblée des actionnaires du *Prolétaire* trouva même que leur collègue était trop maltraité par son irascible contradicteur; elle vota l'ordre du jour suivant:

*Considérant les attaques injurieuses et malhonnêtes publiées par M. Massard dans divers numéros du Citoyen Français, attaques dirigées contre l'un des rédacteurs du Prolétaire, le citoyen Fournière; Les soussignés demandent la radiation de M. Massard de la liste des actionnaires de l'Union des Travailleurs.*

M. Massard, nullement intimidé par cet ostracisme, continua à polémiquer. Il reprocha à M. Fournière d'avoir été acteur, d'avoir reçu l'initiation socialiste de M. Jules Guesde et d'être bien jeune. Puis à bout d'arguments, il souffleta publiquement M. Fournière.

La rédaction de l'*Egalité* fut appelée à comparaître devant une assemblée générale de l'*Union fédérative* qui devait se tenir le 17 janvier pour juger sa conduite:

*Comme le supposent bien non lecteurs, répondit l'Egalité, si nous ne nous sommes pas rendus à la ridicule sommation qui nous avait été adressée pour le 17 janvier, c'est que venant des agresseurs, elle tenait à intervertir les rôles.*

L'*Union fédérative* envoya une deuxième convocation pour le 24 janvier.

Voici la réponse des rédacteurs de l'*Egalité*:

*Considérant les théories possibilistes soutenues par le Journal le Prolétaire ; Considérant que la majorité de l'Union fédérative, en grande partie trompée, a endossé la responsabilité de ces théories en se faisant le champion du Prolétaire contre l'Egalité et son collectivisme révolutionnaire; Le groupe l'Egalité vote sa propre exclusion en la motivant: il n'a rien à faire dans une région devenant une succursale de l'"Alliance" (2).*

A la suite de «cet acte de rébellion», le délégué du Cercle du cinquième arrondissement déposa la proposition suivante:

(1) MM. Jean Allemane, Berthault, Bonaventure, Borde, Antoine Boyer (de Montpellier), P. Brousse, Cayajus, Chabert, Chazaud, J.-B. Clément, Desfarges, S. Deynaud, Ferroul, André Gély, Clovis Hugues, Joffrin, Labusquière, Adh. Lecler, Lemaire, Limousin, Malon, Martelet, Ranvier, Rouanet, Tortellier, Vidal, etc.

(2) L'*Alliance* était un parti de bourgeois radicaux et d'ouvriers modérés. Ce parti n'eut aucun succès.

Considérant que lorsqu'on a l'honneur d'être membre du Parti ouvrier soit comme groupe, soit comme individu, il est du devoir rigoureux de chacun de ses membres de se conformer aux décisions votées par l'assemblée des délégués des groupes formant le Parti et représentée par les fédérations de chaque région;

Considérant que les citoyens rédacteurs du Journal l'Egalité n'ont pu ignorer que, sur la proposition des Egaux, tous les groupes avaient été convoqués le 17 janvier; qu'ils ont fait preuve notoire de révolte aux décisions de la Fédération du Centre, en faisant défaut et se dérochant à la discussion; qu'il est manifeste qu'ils exercent une hostilité contre les intérêts du Parti ouvrier, par leurs attaques violentes et les calomnies qu'ils ne cessent de répandre dans les journaux le Citoyen et l'Egalité contre les candidatures ouvrières qui ont été produites dans différents arrondissements, et qu'en cela ils ont fait preuve d'un sentiment de haine personnelle et d'un parti-pris de nuire à quiconque ne veut pas subir leur domination, et qu'il est indispensable de faire cesser ces attaques de mauvaise foi, le groupe du cinquième arrondissement déclare:

1- Qu'à l'avenir, il est interdit au journal l'Egalité de prendre comme sous-titre: «organe du Parti ouvrier»;

2- Déclare indigne du Parti ouvrier de l'Union fédérative du Centre les rédacteurs de l'Egalité, et propose leur radiation pure et simple des groupes formant la Fédération du Centre.

Cette résolution fut votée par 28 voix contre 9 et 6 abstentions.

On décida ensuite que tout groupe, appartenant au Parti ouvrier, qui aurait l'intention de publier un journal, ne pourrait prendre le titre d'organe du Parti n'avait obtenu l'autorisation de la Fédération.

L'exclusion de l'Egalité, votée par la seule raison que ce groupe avait refusé de déférer aux invitations successives de l'Union fédérative, fut ainsi expliquée au public par les rédacteurs du journal l'Egalité:

Enragés d'avoir été surpris en flagrant délit d'embourgeoisement de notre programme, les «possibilistes» et «opportunistes» du Prolétaire ont fait comme ils avaient dit, et comme font en général tous ceux qui sont entravés dans un mauvais coup: ils ont essayé de nous «supprimer»!

A cet effet, ils ont réclamé, mardi dernier, de l'Union fédérative du Centre, l'exclusion de l'Egalité, de sa rédaction et du groupe qui s'est «solidarisé» avec elle.

C'était à prévoir - les idées et les hommes de l'Egalité étant le plus grand obstacle à la livraison en détail, pièce à pièce, du Parti ouvrier aux idées et aux hommes de la bourgeoisie.

Mais si l'on a cru nous atteindre par une semblable mesure, on s'est grossièrement trompé. Ou l'Union fédérative est restée fidèle au Congrès de Marseille dont elle procède, au Congrès du Havre qui a été en majeure partie son oeuvre, et elle répondra à la tentative de détournement dont elle est l'objet - et dont elle ne voudra pas être la victime - par l'exécution des auteurs; ou elle est devenue incapable de remonter le courant individualiste dans lequel on l'entraîne depuis quelque temps, et c'est alors nous qui demandons notre exécution.

Et l'Egalité se refusa à faire le sacrifice de son sous-titre, qui faisait sa gloire.

-----

Les rebelles en quittant la Fédération du Centre avaient emporté et accaparé le titre d'Union Fédérative du Centre. Ce titre leur était violemment contesté par les possibilistes, et l'acte d'accusation s'exprime sévèrement sur cette usurpation:

La désignation d'Union fédérative et de Fédération du Centre ne sont pas deux choses distinctes, mais bien deux termes qui se complètent l'un par l'autre: les mots Fédération du Centre désignent la région géographique, tandis que ceux d'Union fédérative indiquent la Société formée par les délégués des divers groupes fédérés.

Au reste, c'est bien ainsi que le comprenaient les exclus, puisqu'ils ont écrit, dans une pièce publiée dans le n°12 de l'Egalité, la phrase suivante:

Attendu, au contraire, que la Fédération du Centre, dite Union fédérative, constituée en exécution

*des décisions du Congrès de Marseille, a récemment, par une partie de ses membres, autorisé l'abandon dudit programme, et arbitrairement exclu de son sein les citoyens qui s'en étaient faits les défenseurs les plus actifs.*

Il est facile de dire qu'on n'a pas voulu équivoquer, mais il est plus difficile de le prouver, lorsque toutes les pièces écrites à l'occasion de cette fondation portent invariablement les mots «*Reconstitution, Réorganisation de la Fédération du Centre*», comme le prouvent les extraits suivants d'une circulaire de la nouvelle fondation:

*Paris, le 30 juin 1882,  
Commission d'initiative pour la reconstitution d'une Fédération du Centre.*

On ne reconstitue que les institutions ayant déjà existé. Les dissidents avaient nié, au Congrès du Centre, avoir voulu établir avec une confusion l'Union fédérative; il existait cependant une preuve de leur fausseté. Cette preuve était la convocation suivante:

#### *PARTI OUVRIER*

*Réorganisation de l'Union fédérative des Groupes, Sociétés et Chambres syndicales des  
Travailleurs socialistes français,*

*Paris, 15 février 1882,  
Citoyens,*

*L'assemblée générale des groupes adhérents à la Fédération, en voie de REORGANISATION devant avoir lieu le dimanche 19 février, à huit heures et demie du soir, 185 rue Saint-Denis (Maison des bains Saint-Sauveur, au 2ème), nous vous prions d'assister à cette réunion pour y discuter - et adopter, s'il y a lieu - le projet de statuts que nous vous soumettrons.*

*Nous espérons que, vu l'importance de cette réunion, vous vous ferez un devoir de venir participer à nos travaux.*

*Pour la commission d'initiative:  
Le Secrétaire, Raoul FREJAC (3)  
12, passage Léon.*

-----

Les hommes du Parti, MM. Malon, Brousse, n'avaient pas été épargnés par ceux que le rapport traite dédaigneusement de dissidents.

*«Malon, avait écrit M. Lafargue, se pose en historien parce qu'il a composé avec des ciseaux une histoire du socialisme depuis les temps antédiluviens; il comprendra alors peut-être qu'on n'écrit pas l'histoire en entassant pèle-mêle des citations piquées au hasard de la fourchette et en débitant des litanies de noms, de faits et de dates ramassés en bâillant dans un dictionnaire historique».*

Lorsqu'il s'agit de M. Guesde, au contraire, les dithyrambes pleuvent sous la plume de M. Lafargue.

Le 18 avril 1851, il écrivait:

*Vous avez cru que le Parti était une réalité et avait tous ses organes au complet, pieds et bras, ventre et tête: le Parti n'a qu'une gueule, et celle-là en vaut quatre».*

*Je ne connais personne en France qui ait sa valeur. Il est mieux que Lassalle, l'homme pour CRÉER le Parti. Comme intelligence, il lui est supérieur; s'il lui est inférieur comme érudition, comme agitateur il l'égalé, et comme caractère privé et public il n'y a pas de comparaison. Lassalle était un pourri».*

-----

M. Guesde était donc le Messie attendu pour créer le parti. En attendant, il créait avec Engels et Marx un programme, qu'il n'osait présenter lui-même et qu'il faisait présenter par M. Malon:

*Voilà le programme auquel Marx, Engels, Guesde et moi nous avons collaboré, écrivait M. Lafargue à M. Malon. Brousse le connaît et l'approuve. C'est à vous à le revoir et à le faire accepter. Guesde prétend qu'il vaut mieux que ce soit vous qui le présentiez comme venant de vous.*

(3) De son vrai nom: FRESNOT.

M. Brousse l'approuvait si peu qu'à la date du 25 mai 1881, M. Lafargue écrivait: *Vous, vous avez refusé de le signer, avez même protesté contre.*

Avant le Congrès du Havre, sous prétexte que ce fameux programme, «le programme-minimum», avait été adopté par le Congrès du Centre, M. Guesde tenta de le «faire avaler jusqu'à la garde à tout le Parti».

Vint le Congrès du Hâvre. Le programme y fut voté dans les termes que voici avec quelques modifications d'articles:

*Le Congrès prend pour base aux élections de 1881 le programme minimum ci-dessous, mais invite toutes les circonscriptions, en mesure d'avoir un programme plus accentué, à agir dans ce sens.*

Ce programme, à l'essai, fit très mauvaise figure, avec son *minimum des salaires, absurdité scientifique*, comme Lafargue l'écrivait en date du 24 octobre 1880:

*Le programme minimum, sauf le minimum des salaires, absurdité scientifique à laquelle vous et Guesde tenez tant, est pour moi le seul possible en ce moment, en dépit de l'avis de Brousse, qui me parle d'une plus «vaste synthèse».*

Le Congrès de Reims, qui se réunit l'année suivante, reconnut d'ailleurs l'insuffisance de ce programme.

Aux élections du dix-huitième arrondissement, les groupes de Montmartre ayant maximé le programme minimum et fait leur programme communiste, M. Guesde les attaqua violemment et publiquement, quand le Comité national, pris par lui comme arbitre, lui eut donné tort.

Pour lui :

*LE programme électoral du Parti, SON programme de lutte et d'organisation a, en effet, été arrêté par le Parti lui-même dans son Congrès national du Hâvre de 1880. Non pas qu'il doive où puisse constituer une espèce d'arche sainte à laquelle il soit interdit de jamais toucher. Mais dans une matière aussi capitale, le pouvoir modificateur ou révisionniste n'appartient qu'au Parti. Seul, un Congrès peut revenir sur l'œuvre d'un Congrès - qui, en attendant, fait loi.*

Il ne s'agissait plus ni de programme minimum, ni d'invitation à le maximiser, mais on affirmait que le Parti n'avait qu'un programme unique.

-----

Enfin, si les possibilistes s'étaient permis de modifier LE PROGRAMME, les partisans de M. Guesde ne s'étaient pas interdit d'y porter eux-mêmes une main sacrilège, lorsque le besoin s'en était fait sentir.

A Chatelleraut, M. Massard avait dit dans sa profession de foi: *La République est établie, consolidée. Il s'agit de l'affermir encore.*

Et les moyens de l'affermir consistaient pour lui dans l'abolition des lois sur la presse, la suppression du livret ouvrier et du budget des cultes, la réduction de l'armée permanente, le repos d'un jour par semaine, le minimum légal des salaires.

Que restait-il dans tout cela du PROGRAMME du Parti? Les candidatures socialistes à Paris devenaient donc des candidatures radicales et même opportunistes en province.

Aux élections municipales de Roubaix, le 23 avril 1882, les guesdistes avaient bien fait imprimer les articles du fameux programme, mais ils avaient eu soin d'imprimer au bas: «*Ne pas afficher*». Les placards collés sur les murs ne contenaient aucune revendication du Parti ouvrier, ils n'affirmaient ni la nécessité de la séparation des classes, ni l'urgence de la socialisation des moyens de production, ni la théorie révolutionnaire, ils n'avaient d'autre but que de démasquer les francs-maçons:

*Nous ne Voulons pas, y était-il dit, qu'une société d'une minorité infime, qu'on appelle la Loge*

*maçonnique, soit la dispensatrice absolue de tous les emplois et des deniers de la commune.*

*Défiez-vous, citoyens! Un certain nombre de nos conseillers font déjà partie de cette Société, qui est aussi ténébreuse que possible, qui travaille dans l'ombre et le mystère, et dont les membres seuls sont admis à connaître les délibérations.*

-----

L'acte d'accusation se terminait ainsi: *La conciliation est impossible. On ne concilie pas l'eau avec le feu.*

Le groupe marxiste doit conspirer, par, tradition historique, pour conquérir la direction du Parti.

Ils ne peuvent pas, le voudraient-ils, se soumettre jamais aux décisions du Parti. Comment pourraient-ils à la fois obéir au vote des congrès et à la volonté d'un homme extérieur au Parti, placé lui-même à Londres, en dehors de tout contrôle.

Ils sont les ultramontains du socialisme. Les ultra-montains ne peuvent pas obéir à la loi de leur pays, parce que leur chef est à Rome. Les marxistes ne peuvent pas obéir aux discussions du Parti, parce que leur chef est à Londres.

On ne concilie pas le Parti ouvrier avec le fanatisme marxiste, pas plus que dans le monde bourgeois on ne peut concilier le cléricalisme avec l'Etat. Il n'y a qu'une solution nécessaire: c'est la séparation de l'Etat avec l'Eglise, c'est la sortie raisonnable ou forcée des capucins marxistes de l'Etat socialiste ouvrier.

Dans ces conditions, le citoyen Paulard déclarait que si le Congrès ne condamnait pas sévèrement les meneurs marxistes, le Parti ouvrier serait un parti sans action et sans influence, et comme conclusion du rapport du Comité national, au nom de plusieurs groupes, il déposait sur le bureau la résolution suivante:

*Le quatrième Congrès national,*

*Considérant:*

*Que les membres du groupe et du journal l'Égalité se sont tenus en état permanent de révolte contre les décisions du Parti;*

*Qu'ils ont violé les décisions du Congrès de Marseille (1879) en traitant en ennemies les idées fédéralistes données par ce Congrès comme base d'organisation du Parti, en attaquant les candidatures féminines posées en principe par le même Congrès;*

*Qu'ils ont violé les décisions du Congrès du Havre (1880): 1- en tronquant la décision du Congrès concernant le programme minimum; 2- en cherchant à empêcher l'application dans la campagne sur les loyers, de la douzième résolution du même Congrès;*

*Qu'ils ont refusé de reconnaître le Congrès de Reims (1881) qui ne fut, selon eux, qu'une assemblée, plus ou moins générale, de l'Union des Travailleurs.*

*Considérant:*

*Qu'au profit de la même domination marxiste qui désorganisa l'Internationale, ils ont essayé d'imposer au public le programme particulier, le mode d'organisation et d'action d'une coterie;*

*Que, pour atteindre ce but, ils n'ont pas hésité à calomnier les groupes et les membres disciplinés du Parti;*

*Considérant en conséquence:*

*Que leur présence au sein du Parti est de nature à mettre en péril l'existence et le développement normal du Parti;*

*Que, d'ailleurs, un rédacteur de l'Égalité a violé le programme minimum du Parti, en supprimant les considérants collectivistes révolutionnaires pour son élection radicale, pour laquelle, d'ailleurs, il a même sollicité le concours des journaux bourgeois.*

*Décide:*

*Art. 1er: Les membres du groupe et du journal l'Égalité: Guesde, Lafargue, Bazin, Massard, Deville et Fréjac ne font plus partie du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire français.*

*Art. 2: Les groupes qui se sont faits ou se feraient leurs dupes, volontairement ou non, se placeront*

eux-mêmes en dehors du Parti, s'ils les acceptent comme membres ou les choisissent comme candidats ou délégués.

*Art. 3: Le Comité national du Parti est chargé de veiller à la stricte exécution des deux résolutions précédentes.*

La proposition Paulard fut adoptée par 66 délégués: 7 votèrent la proposition J.-B. Clément qui demandait l'exclusion des groupes; 4 déclarèrent avoir mandat de voter contre toute exclusion; 2 délégués s'abstinrent.

-----

### **Résolutions du Congrès:**

Le Congrès de Saint-Etienne fut presque entièrement rempli par les discussions entre les partisans de M. Brousse et de M. Guesde, par la lecture du volumineux acte d'accusation dressé contre M. Guesde et par la réorganisation du parti socialiste, que l'on appela vulgairement le parti possibiliste.

Ce parti prit le nom de *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire français* avec le sous-titre de *Fédération des travailleurs socialistes de France*.

Il fut divisé en six régions.

La première région (*Centre*) comprenant deux départements: Seine et Seine-et-Oise.

La deuxième région (*Nord*) comprenant dix-sept départements : Pas-de-Calais, Nord, Somme, Aisne, Ardennes, Seine-Inférieure, Oise, Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Manche, Calvados, Eure, Orne, Eure-et-Loir, Loiret, Seine-et-Marne.

La troisième région (*Ouest*) comprenant vingt-deux départements: Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure, Vendée, Charente-Inférieure, Gironde, Landes, Dordogne, Corrèze, Creuse, Indre, Loir-et-Cher, Sarthe, Mayenne, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Charente, Haute-Vienne, Vienne, Indre-et-Loire.

La quatrième région (*Est*) comprenant vingt-cinq départements: Vosges, Haute-Marne, Aube, Yonne, Nièvre, Cher, Allier, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Ardèche, Drôme, Hautes-Alpes, Savoie, Haute-Savoie, Ain, Jura, Doubs, Haute-Saône, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, territoire de Belfort, Loire, Rhône, Isère, Cantal.

La cinquième région (*Midi*) comprenant vingt et un départements: Basses-Pyrénées, Gers, Lot-et-Garonne, Lot, Aveyron, Lozère, Gard, Vaucluse, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales, Ariège, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Tarn, Corse.

La sixième région (Algérie et colonies) Algérie trois provinces: Alger, Oran, Constantine.

Chaque groupe conservait sa pleine liberté d'organisation, sous la réserve de se conformer au programme général du Parti, au règlement du Parti et de sa région (*art. 5*).

Chaque fédération régionale ouvrière restait autonome pour ses affaires privées et ses moyens d'action locaux (*art 6*).

Le Comité national restait chargé, sous le contrôle des six régions fédérales, de faire exécuter les décisions du Parti (*art. 9*).

Le Congrès national était constitué par la réunion des délégués, des groupes, fédérations territoriales et corporatives adhérentes au Parti et de tous les groupes invités par le Parti.

Chaque groupe devait avoir au moins quinze membres. Jusqu'à deux cent cinquante membres, il avait droit à un délégué; au-dessus, il avait droit à un délégué par fraction de deux cent cinquante membres (*art. 11*).

Les votes dans les Congrès nationaux avaient lieu par groupe. Un délégué ne pouvait représenter plus de cinq groupes (*art. 12*).

Le Comité national était formé à raison de cinq délégués, élus et toujours révocables, par chacune des six régions fédérales et d'un délégué pour chacune des corporations ouvrières organisées nationalement. La durée du mandat était de deux ans, et le Comité devait se renouveler par moitié: la première année trois délégués, la deuxième deux délégués sortants. Les membres sortants n'étaient pas rééligibles, même pour représenter une nouvelle Fédération. Il en était de même des délégués corporatifs (*art. 14*).

Le *Prolétaire* était reconnu comme l'organe officiel du Parti.

Le prochain Congrès national devait avoir lieu à Paris en septembre 1883 et être suivi d'un Congrès international.

Les considérants suivants étaient adoptés comme considérants uniques devant précéder les programmes que les circonscriptions électorales étaient libres d'établir à leur guise. C'était la condamnation irrémédiable du fameux programme de Paris et du Havre.

Considérants du Parti:

Considérant:

Que l'émancipation des travailleurs ne peut être l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes;

Que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux privilèges, mais à réaliser pour tous l'égalité, et par elle la véritable liberté;

Que l'assujettissement des travailleurs aux détenteurs du capital est la source de toute servitude, politique, morale et matérielle;

Que, pour cette raison, l'émancipation économique des travailleurs est le grand but auquel doit être subordonné tout mouvement politique;

Que l'émancipation des travailleurs n'est pas un problème simplement local ou national, qu'au contraire ce problème intéresse les travailleurs de toutes les nations dites civilisées, sa solution étant nécessairement subordonnée à leur concours théorique et pratique;

Pour ces raisons,

Le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire français déclare:

1- Que le but final qu'il poursuit est l'émancipation complète de tous les êtres humains, sans distinction de sexe, de race et de nationalité;

2- Que cette émancipation ne sera en bonne voie de réalisation que lorsque, par la socialisation des moyens de produire, on s'acheminera vers une société communiste dans laquelle chacun donnant selon ses forces recevra suivant ses besoins;

3- Que, pour marcher dans cette voie, il est nécessaire de maintenir, par le fait historique de la distinction des classes, un parti politique distinct en face des diverses nuances des partis politiques bourgeois;

4- Que cette émancipation ne peut sortir que de l'action révolutionnaire, et qu'il y a lieu de poursuivre comme moyen la conquête des pouvoirs publics dans la commune, le département et l'Etat.

N.B.: Chaque circonscription électorale du Parti conserve la liberté de rédiger son programme local.

-----

**Léon de SEILHAC**

*"Les Congrès Ouvriers en France (1876-1897)"*

Bibliothèque du Musée Social

Editeurs: Armand COLIN et compagnie

- 1899 -

Extrait constitué des pages 94 à 112